

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2007003

Signataire : MG/SD

OBJET : Demande de déclaration d'utilité publique et de cessibilité pour exproprier un terrain situé 15 rue du Colonel Fabien à Aubervilliers, cadastré H n° 113 pour 202 m², appartenant à M. Daniel Elie BOUAZIZ.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 13 à 19 de la loi n° 70-612 du 10 juillet 1970 prévoyant une procédure d'expropriation allégée dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2002 déclarant l'insalubrité irrémédiable, l'interdiction définitive à l'habitation et à l'utilisation pour quelque usage que ce soit de jour comme de nuit au départ des occupants et l'ordre de démolition des bâtiments situés 15 rue du Colonel Fabien à Aubervilliers,

Vu la délibération n° 196 du 21 octobre 2004 permettant, notamment, au maire d'ester en justice,

Vu l'avis des services fiscaux du 20 décembre 2006 en terrain nu et libre,

Considérant que la Commune ayant déjà démoli le bâti dangereux souhaite constituer une réserve foncière pour réaliser des logements,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Demande au préfet de déclarer d'utilité publique l'expropriation du 15 rue du Colonel Fabien à Aubervilliers et de déclarer cessible ce bien selon la procédure instituée par la loi n° 70-612 du 10 juillet 1970.

Article 2 : Indique que le propriétaire concerné est Monsieur BOUAZIZ Daniel Elie.

Article 3 : Autorise le maire à signer les actes, à mettre en œuvre les procédures contentieuses éventuelles et à ordonnancer les dépenses relatives à cette acquisition au 203-2111-824

Le Maire